

Dans la perspective de l'élaboration de la charte de développement du Pays de Gâtine, la Région Poitou-Charentes souhaite accompagner les acteurs du Pays pour la mise en œuvre d'un diagnostic territorial en matière d'activités physiques et sportives. Ce diagnostic a pour objet de mettre en évidence les données et les indicateurs utiles et pertinents comme outils d'aide à la décision. C'est dans ce souci que nous avons réalisé ce document qui regroupe :

- Ø dans une première partie, un rappel de la structuration du sport en France,
- Ø dans une seconde partie, l'état des lieux en matière sportive sur le Pays de Gâtine,
- Ø dans une dernière partie, les priorités en matière sportive sur le Pays de Gâtine.

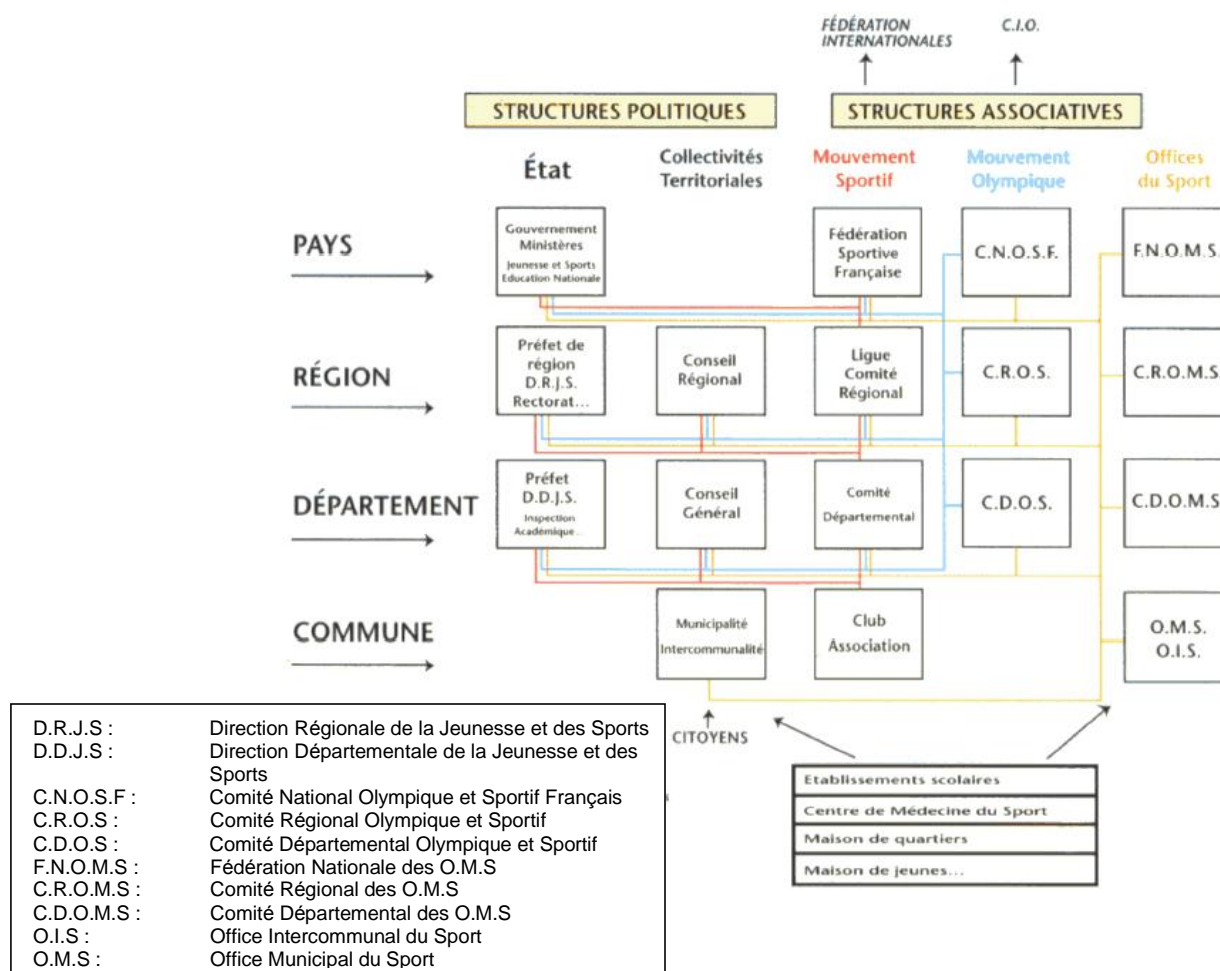
1- La structuration du sport en France

L'organisation de la pratique sportive en France repose essentiellement sur le secteur associatif, 170 000 des 730 000 associations (23%) sont des associations sportives. En Poitou-Charentes, on compte aujourd'hui 404 319 licenciés, dont 32% de femmes et on estime à près de 800 000 les personnes qui pratiquent une activité sportive.

Si le mouvement sportif s'est développé, à l'échelon national grâce à l'initiative privée, il n'a pu le faire que dans le cadre des règles juridiques en vigueur qui, elles, ressortent de la souveraineté de l'Etat. Le schéma institutionnel du sport en France établit une fois pour toutes la responsabilité générale de l'Etat dans le développement du sport, avec le concours des ses services et établissements, et celui des fédérations sportives auxquelles ils délèguent des missions de service public.

C'est en fait un schéma pyramidal assez classique en France, et conforme à notre tradition républicaine.

Structures du sport en France



1-1- La tutelle étatique

L'Etat est le seul responsable de l'enseignement de l'EPS, placé sous l'autorité du ministère de l'éducation nationale.

Le sport de haut niveau est placé sous l'autorité du ministère des sports, qui prend à sa charge la responsabilité de la réussite sportive et socio-professionnelle des sportifs.

Le ministère des sports réalise également l'ensemble des actions relatives à l'environnement juridique et à la réglementation du sport. Il joue un rôle de conseil et de soutien financier pour les fédérations sportives. Le ministère des sports incite à la mise en place et assure le suivi des actions d'animation et d'insertion par le sport. Il participe et soutient la réalisation d'équipements sportifs. Il contribue au rayonnement international de la France en matière de sport.

1-2- Les collectivités publiques

1-2-1- La Région

Devenue depuis 1986 une collectivité territoriale à part entière, la Région se pose en partenaire de l'Etat pour la mise en œuvre, à travers les contrats de plan, de la politique de développement économique où, tout naturellement le sport trouve sa place. Les régions multiplient les actions en faveur :

- des équipements,
- des manifestations d'intérêt régional,
- du mouvement sportif par des subventions,
- du sport de haut niveau.

Enfin, les régions se sont vues transférer par l'Etat des compétences en matière d'éducation au niveau des lycées et de formation professionnelle, qui les obligent à intervenir dans le domaine des équipements sportifs scolaires ou dans la préparation aux métiers du sport.

Le contrat de plan Etat-Région signé en Poitou-Charentes prévoit la modernisation des installations du CREPS, afin de « favoriser la professionnalisation des acteurs du monde sportif et le perfectionnement des athlètes ». Le contrat de plan Etat Région prévoit également un soutien aux projets d'animation locale dans le domaine sportif et socioculturel, sans distinguer la part de chacun. En matière d'enseignement supérieur, l'Etat et la Région investiront respectivement 6 et 0,63 millions d'Euros. Enfin, pour contribuer au développement touristique et économique, les deux partenaires cotiseront pour la mise en place d'un réseau cyclable national et régional « véloroutes et voies vertes ».

1-2-2- Le département

La politique départementale s'oriente vers un rôle d'appui et d'animation en direction des territoires infra-départementaux. Le nombre de ces territoires s'accroît fortement, sous l'effet du développement de l'intercommunalité. Les actions du département sont classables en 5 secteurs :

- les équipements et l'aménagement, par la construction d'équipements pour la pratique de l'EPS dans les collèges, le financement d'équipements à vocation départementale,
- le soutien financier aux clubs, CDOS, comités départementaux,
- l'animation en milieu rural, hors temps scolaire, auprès de clubs, dans les écoles de sport et pendant les vacances,
- organisation et co-organisation de manifestations, sponsoring d'événements,
- conseil en gestion de clubs et en conception d'équipements.

En région Poitou-Charentes, les Conseils Généraux se sont impliqués à travers des politiques spécifiques : les uns directement dans l'animation des territoires avec des animateurs cantonaux, les autres disposent de services des sports récents et dotés d'un personnel

minimum en continuant à s'appuyer sur les services de l'Etat. La tendance lourde est au financement durable des comités départementaux avec la volonté affirmée de donner des orientations aux pratiques sportives. L'échelon départemental a en charge la mise en place des infrastructures pour la pratique des activités de pleine nature dont la compétence lui a été confiée par la loi.

1-2-3- Les communautés de communes

Le champ de compétences de ces EPCI est de 3 types :

- obligatoires, celles que la communauté exerce de plein droit en lieu et place des communes,
- optionnelles, celles que la communauté est libre de retenir parmi un ensemble de compétences,
- facultatives, celles non prévues par la loi mais que la commune peut déléguer à l'EPCI d'un commun accord.

Le sport est essentiellement une compétence optionnelle qui est limitée par le législateur aux seuls équipements sportifs. Ce contexte ne facilite pas l'émergence d'une politique sportive à l'échelle communautaire. Il faut donc recourir aux compétences facultatives pour donner à l'intercommunalité sportive une plus grande importance. Dans ce cas, l'EPCI, en accord avec les communes, décide d'intervenir au-delà des équipements.

C'est l'intérêt communautaire qui précise qualitativement la ligne de partage entre la compétence communale et communautaire. L'intérêt communautaire devrait être défini, au sein de chaque communauté, selon des critères locaux mais dans les faits l'intérêt communautaire est trop souvent défini sans critère et sans concertation préalable. Cela a pour conséquence une intercommunalité sportive limitée aux seuls équipements.

Les communautés de communes, puisque c'est le champ d'intervention qui nous intéresse dans ce diagnostic, interviennent peu dans le sport. Lorsque cette compétence est prise, elle porte principalement sur la construction et la gestion d'équipements structurants dont les coûts sont élevés. La délégation de la compétence sportive se développe notamment en zone rurale en raison du manque de moyens des communes et de la volonté des élus de garder des équipements de proximité pour continuer le développement de l'animation locale.

1-2-4- Les communes

Leurs actions sont classables dans 4 grands secteurs :

- les équipements et l'aménagement,
- le soutien financier, logistique, en personnel et matériel,
- les animations avec l'organisation, d'écoles municipales des sports, d'animations pendant les vacances et d'activités sportives péri-éducatives.
- l'organisation ou la promotion de manifestations de masse ou de haut niveau.

En Poitou-Charentes, les communes constituent la pierre angulaire de l'organisation du sport. Les élus sont fortement attachés à l'animation de proximité qu'ils confient aux associations et financent par les aides au fonctionnement.

Phénomène nouveau, l'implication directe des communes dans l'animation et la vulgarisation des pratiques, par la création d'écoles multi-sports par exemple.

Les communes s'affichent comme les premiers investisseurs au niveau des équipements sportifs et elles ne manquent pas de manifester leur désapprobation devant les exigences accrues des normes fédérales.

Les tendances qui se manifestent :

-en zone rurale : problème des équipements sportifs en voie de désaffectation ou dégradés, conséquence de l'absence d'études prospectives,
-en zone urbanisée, les collectivités sont confrontées à un nouveau phénomène de sécurisation des pratiquants autonomes tels que cyclotouristes, joggers, qui se traduisent par le recours à des investissements lourds.

Toutes ces institutions d'origine publique, s'emploient chacune à son niveau, au développement et à la promotion du sport dans toutes ces composantes d'élite et de masse avec cependant des objectifs différents.

1-3- Le mouvement sportif

1-3-1- Les fédérations

Dès 1945, l'Etat a délégué aux fédérations sportives le pouvoir d'organiser et de promouvoir la pratique de leurs disciplines. Il en résulte une assez large autonomie des fédérations qui constituent le mouvement sportif. La nouvelle loi du 6 Juillet 2000 fixe le cadre du service public du sport, en réaffirmant le principe de la reconnaissance d'une étroite complémentarité entre l'Etat et le mouvement sportif.

Elle distingue les fédérations qui bénéficient de l'agrément de l'État de celles qui, en plus, ont reçu délégation de ses pouvoirs.

Les fédérations agréées

Elles participent à l'exécution d'une mission de service public. A ce titre, elles sont notamment chargées de promouvoir l'éducation par les activités physiques et sportives, de développer et organiser la pratique de ces activités, d'assurer la formation et le perfectionnement de leurs cadres bénévoles et de délivrer les licences et titres fédéraux. Elles sont soumises au contrôle de l'État et doivent adopter des statuts types et un règlement type.

Les fédérations délégataires

Certaines fédérations sont directement chargées de l'exécution proprement dite d'une mission de service public. Elles reçoivent la délégation du Ministère des sports accordée à une seule fédération dans une discipline donnée pour organiser les compétitions sportives à l'issue desquelles sont délivrés les titres internationaux, nationaux, régionaux ou départementaux. Elles définissent les règles techniques et administratives propres à leur discipline. Elles fixent librement les règles relatives à l'organisation de leurs compétitions, à l'exception des domaines touchant à l'ordre public. Ces domaines, violence, dopage, pouvoir disciplinaire, règlement médical, font l'objet d'un encadrement législatif et réglementaire spécifique.

Les fédérations délégataires sont également placées sous le contrôle de l'État, elles doivent remplir un certain nombre de conditions définies par décrets et voient leur délégation renouvelée tous les quatre ans.

1-3-2- Le CNOSF

Le principe de la coexistence et de la collaboration entre l'État et le mouvement sportif suppose un dialogue permanent qui est assumé par le Ministère des Sports, au nom de l'État, et par le CNOSF, au nom du mouvement sportif.

Le CNOSF, association reconnue d'utilité publique, est composé de l'ensemble des fédérations sportives (fédérations unisport olympiques, fédérations unisport non olympiques, fédérations multisports). Le CNOSF représente en France le CIO et il est donc soumis aux exigences de la Charte Olympique.

Le CNOSF a pour mission

- De représenter le sport français auprès des pouvoirs publics et des organismes officiels
- De faire respecter les règles qui régissent les sports olympiques
- De collaborer à la préparation et à la sélection des sportifs français et d'assurer leur participation aux Jeux Olympiques
- De favoriser la promotion des sportifs sur le plan social
- D'apporter une aide effective aux fédérations adhérentes.

Il est chargé d'une mission de conciliation dans les conflits opposant les licenciés, les groupements sportifs et les fédérations agréées, à l'exception des conflits mettant en cause des faits de dopage.

Il était essentiel de fixer le rôle des différentes structures qui interviennent dans le sport avant de pouvoir formaliser des orientations politiques.

2- Les principaux résultats

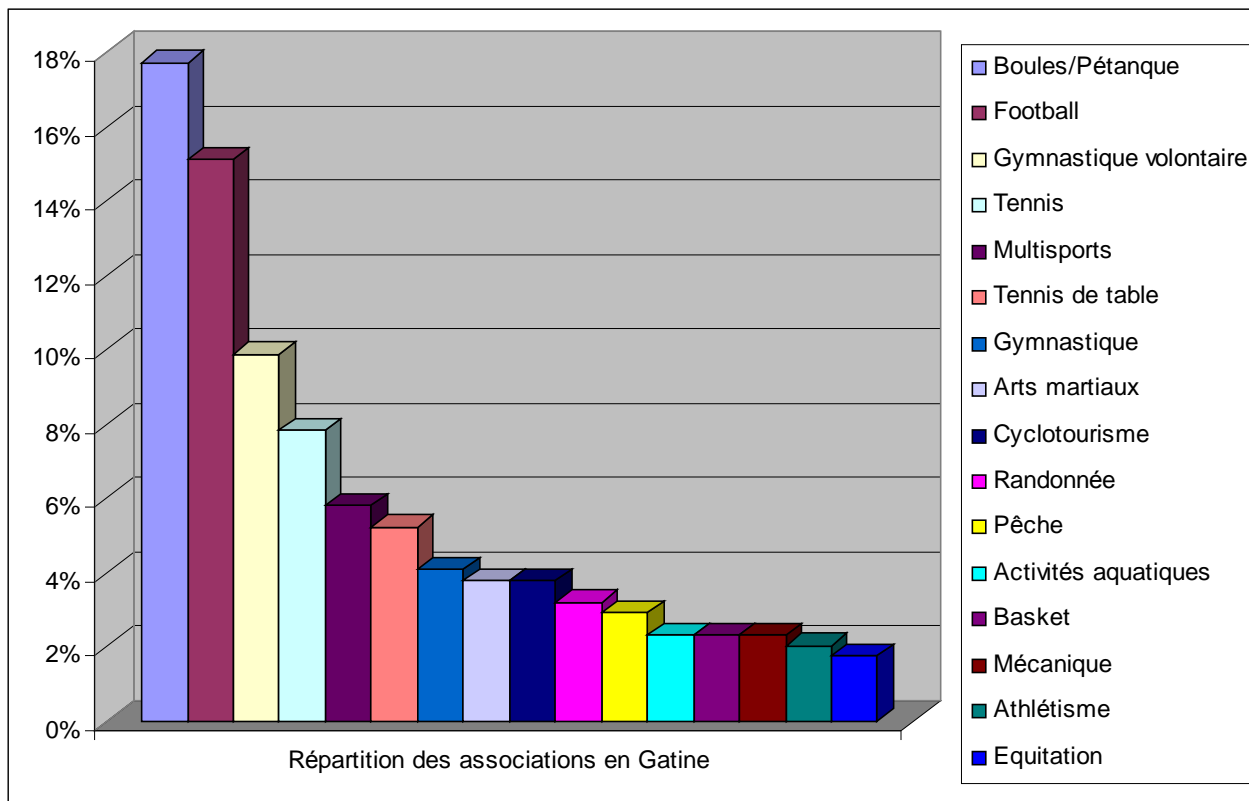
Les activités physiques et sportives ont connu des évolutions récentes, rapides et profondes, on peut pour certaines parler de véritables mutations. C'est pour réduire autant que faire se peut l'incertitude, identifier les faits porteurs et les points de ruptures que le Conseil Régional veut connaître la réalité actuelle et les perspectives d'avenir du sport à l'échelle des pays. Afin d'y parvenir, la démarche retenue est un dialogue permanent entre l'expert et les acteurs que sont les associations sportives, les scolaires, les élus et les différents professionnels (DDJS, éducateurs sportifs, chargés de missions du Pays et des communautés de communes). L'approche est donc quantitative (souci permanent de chiffrer les informations), mais elle est aussi qualitative (volonté d'être à l'écoute des attentes ou remarques).

La présente contribution s'attache :

- d'une part, à présenter le sport à l'échelle du Pays à travers différents indicateurs,
- d'autres part, à identifier les « faits porteurs » et les « points de rupture », les atouts et les ambitions, ainsi que définir les stratégies à adopter.

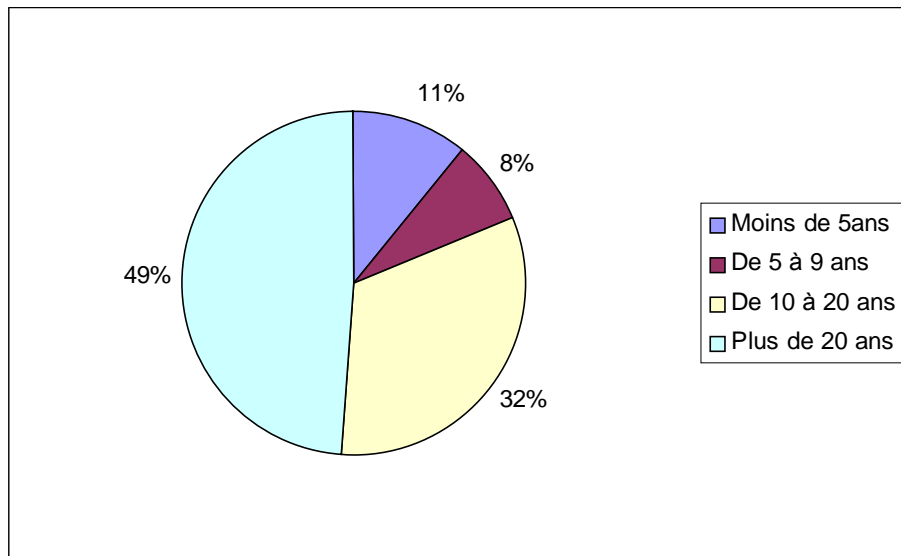
STATISTIQUES DE LA PRATIQUE EN CLUB

Document 1 : Répartition des associations en Gâtine



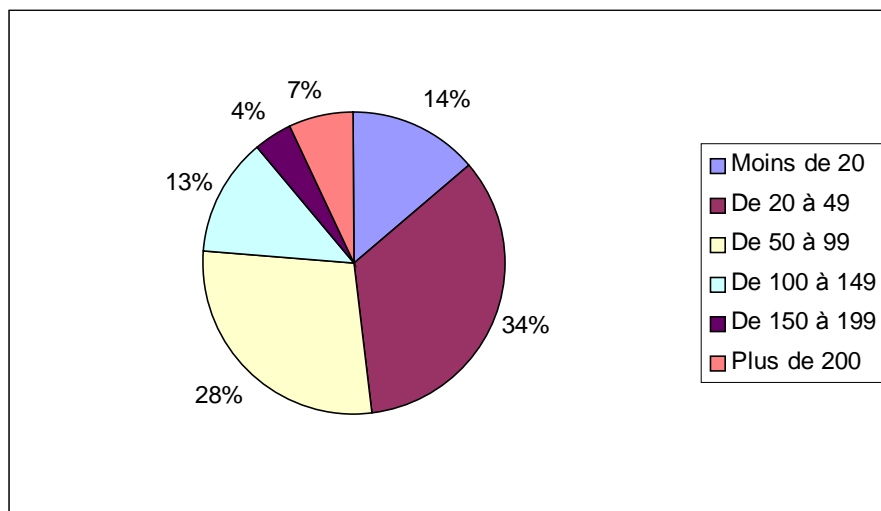
Il est important de remarquer la diversité des associations présentes en Gâtine. Les associations de boules/pétanques sont les plus présentes sur le territoire. La boule en bois, très jouée sur le territoire est une spécialité de la Gâtine. Ensuite le football, sport populaire est présent sur tout le territoire avec 52 clubs. La gymnastique volontaire s'est fortement développée, avec aujourd'hui la présence de 34 associations.

Document 2 : Age des associations



La moyenne d'âge des associations est de 20 ans. 81% des associations ont plus de 10 ans, cela dénote que le mouvement sportif Gâtinais est relativement solide, car il a comme base des associations anciennes, bien ancrées sur le territoire. Néanmoins 11% des associations ont moins de 5 ans, ce qui indique un certain dynamisme. Ces regroupements récents sont issus soit de l'apparition de nouvelles associations dans un territoire où des besoins étaient en latence, soit du résultat d'une fusion.

Document 3 : Nombre d'adhérents



76% des associations ont moins de 100 adhérents

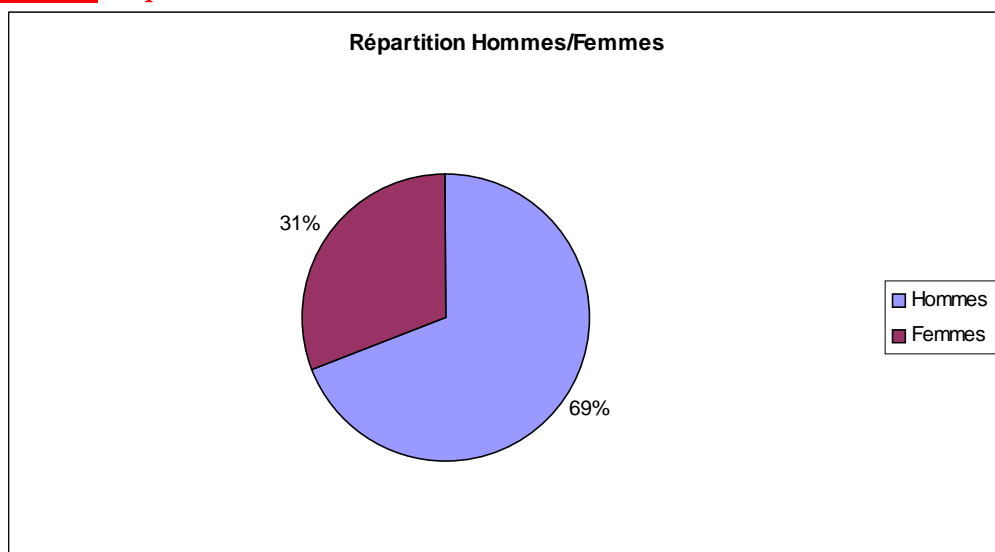
Les associations du Pays de Gâtine sont donc majoritairement des petites associations ce qui est sûrement dû à la ruralité du territoire. On remarque néanmoins un pourcentage non négligeable (7%) d'associations de plus de 200 adhérents.

Les grosses associations se situent dans le secteur compétitif. Pour acquérir un certain niveau de compétition les associations ont pour enjeu de regrouper un maximum d'adhérents notamment en sports collectifs.

Les 10 plus grosses associations qui ont répondu à notre questionnaire sont :

- Judo Plaine et Gâtine avec 367 adhérents
- Racing Club Parthenay Viennay Football avec 297 adhérents
- FAT Handball avec 280 adhérents
- Association Sportive du Golf des Forges avec 260 adhérents
- Association Aqua Détente de Parthenay avec 256 adhérents
- Association Sportive du golf de Mazières avec 248 adhérents
- Football Club Thénezay La Ferrière avec 233 adhérents
- Union Départementale des Randonneurs Equestres avec 230 adhérents
- Tennis club de Parthenay avec 210 adhérents

Document 4 : Répartition Hommes/Femmes



69% des adhérents sont des hommes contre 31 % des femmes Selon les chiffres de la DDJS 79, la proportion des femmes a augmenté ce qui récompense les efforts fournis pour développer la pratique féminine. Néanmoins il y a peut-être un travail à effectuer de ce côté.

Document 5 :Part des femmes

Discipline	Part (%)
Sports d'entretien	90,6
Activités d'expression	70,7
Sports fondamentaux	62,7
Activités de pleine nature	51,1
Sports collectifs en salle	50,3
Jeux de boules	44,3
Cyclisme	37,3
Sports de raquette	31,6
Arts martiaux	28,8
Sports aériens	9,1
Sports collectifs de grands terrains	6,1
Sports mécaniques	nc
Sports de combat	nc
Sports tradition	nc

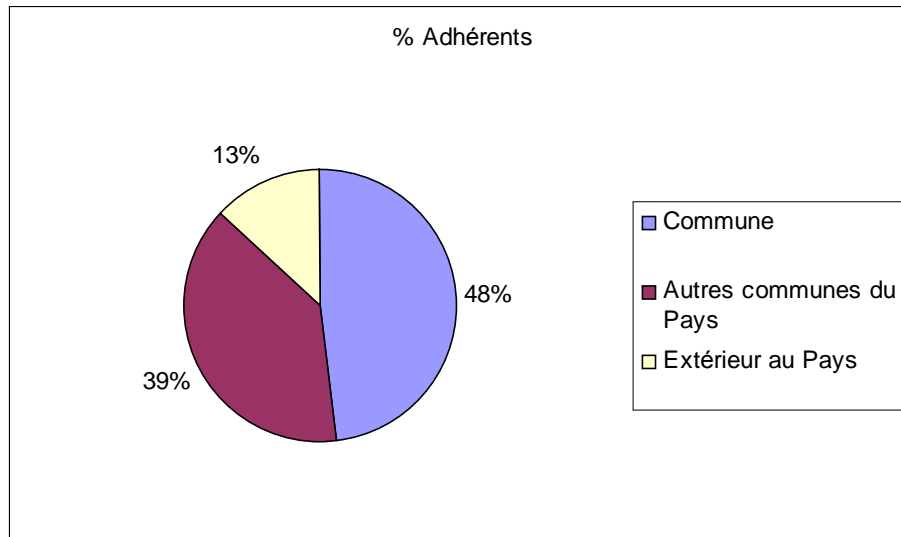
On observe que les femmes sont attirées par des activités d'entretien et d'expression. Cette dominante s'explique par le développement de la gymnastique volontaire dans le pays (34 associations). Les femmes ne sont pas attirées par la compétition, cela peut s'en doute s'expliquer en partie par le manque de disponibilité lié à la double contrainte familiale et professionnelle.

Document 6 : Répartition hommes/femmes en fonction de l'âge

Age	Plus de 18 ans	14/17 ans	10/13 ans	Moins de 10 ans	
Hommes	40%	8%	11%	10%	69%
Femmes	17%	5%	5%	4%	31%
Total	57%	13%	16%	14%	100%

On note une forte proportion des adhérents qui ont moins de 18 ans alors que cette tranche d'âge représente moins de 30% de la population sur le territoire.

Document 7 : Résidence des adhérents



52% des adhérents résident en dehors de la commune. Le pays étant à dominante rurale, certaines communes ne possèdent pas d'équipement sportif. Il y a alors une polarisation autour des chefs-lieux de canton et des villes dotées d'installations importantes. De plus, certaines disciplines sont rares, ce qui oblige les adhérents à se déplacer pour pratiquer leur sport de prédilection.

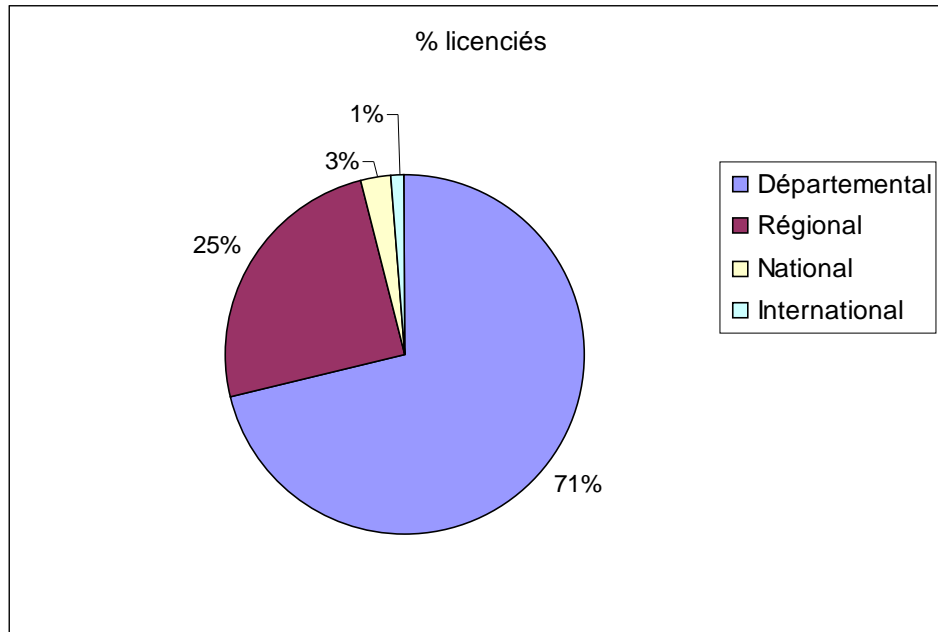
Les associations recrutent tout de même plus de 48% de leurs adhérents à l'intérieur de la commune.

Document 8 : Evolution moyenne du nombre d'adhérents par club

Evolution	2002/2003-2001/2002	2001/2002-2000/2001	2000/2001-1999/2000	1999/2000-1998/1999	2002/2003-1998/1999
% adhérents	-1%	2%	8%	5%	17%

Une augmentation du nombre de licenciés de plus en plus modérée qui s'est conclue avec une baisse de -1% entre 2002 et 2003. Cela traduit l'évolution démographique négative en Gâtine et le développement des pratiques auto-organisées.

Document 9 : Niveau de pratique



71% des licenciés évoluent au niveau départemental, contre seulement 25% au niveau régional, 4% évoluent au niveau national ou international, alors que la moyenne départementale est de 27%. Les associations en Gâtine ont des difficultés pour élever leur niveau de pratique car l'éloignement des établissements scolaires et universitaires entraîne le départ prématuré des jeunes dans beaucoup d'associations. Les autres problèmes les plus fréquemment mentionnés sont, financiers et manque de personnes (adhérents, éducateurs) ou de matériels.

Pratique des moins de 10 ans

Niveau	Loisir	Départemental	Régional	National	International
% adhérents	63%	31%	6%	0%	0%

Pratique des 10/13 ans

Niveau	Loisir	Départemental	Régional	National	International
% adhérents	23%	58%	17%	0%	1%

Pratique des 14/17 ans

Niveau	Loisir	Départemental	Régional	National	International
% adhérents	14%	59%	21%	3%	2%

Pratique des plus de 18 ans

Niveau	Loisir	Départemental	Régional	National	International
% adhérents	44%	36%	16%	3%	0%

Lorsque l'on étudie le niveau de pratique en fonction de la catégorie d'âge, on s'aperçoit que :

-les moins de 10 ans et les plus de 18 ans sont attirés par une pratique loisir. Cela peut s'expliquer pour les jeunes par une phase d'apprentissage de la discipline avant de se lancer dans la compétition et pour les plus de 18 ans par les activités de gymnastique volontaire, cyclotourisme et boule/pétanque davantage orientée vers le loisir.

-les différences de niveau en fonction de la catégorie d'âge ne sont pas flagrantes même si 26 % des 14/17 ans évoluent en régional et plus.

Document 10 : Les équipements sportifs utilisés par les associations

Nombre d'équipements utilisés	1	2 à 5	Plus de 5
% des associations	70%	26%	4%

Document 11 : Les jours d'utilisation des équipements sportifs

Jours d'utilisation	Mercredi	Semaine hors mercredi	Week-end
% créneaux horaires	19%	56%	25%

Document 12 : Le manque de créneaux horaires

Manque de créneaux horaires	Oui	Non
% associations	26%	74%

Seulement 26% des associations se plaignent d'une insuffisance de créneaux horaires alors que la moyenne départementale est de 44%.(source DDJS 79). Cela permet de mettre en évidence une certaine adaptation de l'offre à la demande en Gâtine. Les associations du secteur non compétitif déplorent néanmoins des équipements inadaptés à la pratique.

Document 13 : L'emploi

55% des associations qui ont répondu au questionnaire, ont créé un emploi et la majeure partie des emplois ont été créés dans le secteur compétitif. Il faut émettre une réserve quant à ce pourcentage relativement important sachant que la moyenne départementale est de 32%, c'est dû au fait que ce sont les associations d'une taille importante qui ont répondu.

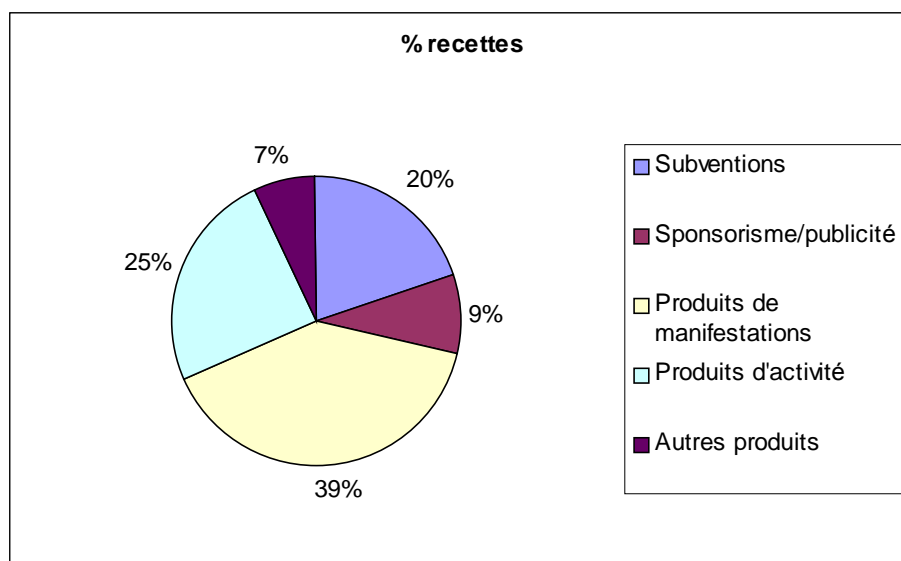
Ces emplois ont pour mission principale l'encadrement, l'entraînement, mais aussi le secrétariat ou la maintenance. Ces emplois ne sont pas systématiquement des temps complets ainsi on comptabilise :

-53% de temps complet,
-47% de temps partiel.

Document 14 :L'encadrement

*Le nombre moyen de bénévoles pour l'encadrement est de 3,7.
63% des entraîneurs sont qualifiés et parmi eux 27% bénéficient d'un Brevet d'Etat d'Educateur Sportif. Les femmes sont moins nombreuses que les hommes en tant que cadre technique.*

Document 15 :Le budget



Les recettes ont été ventilées selon 5 postes :

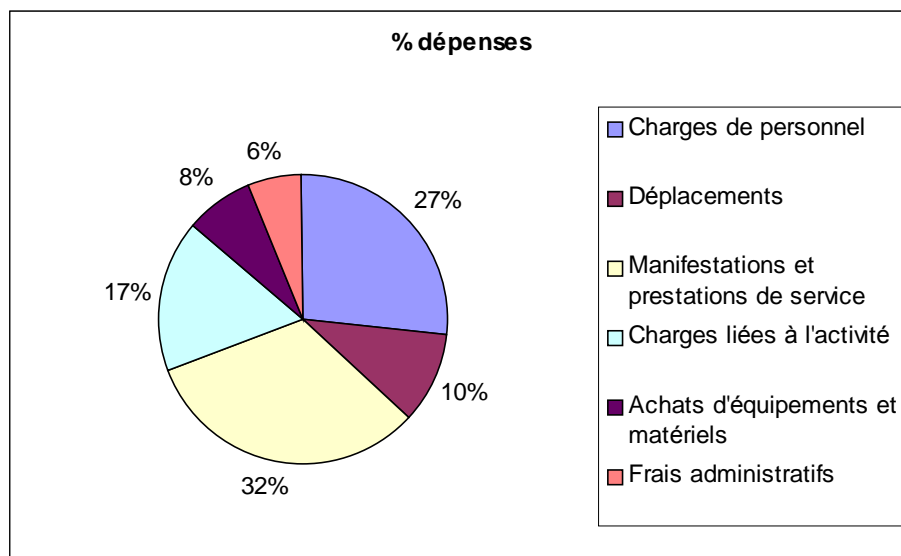
- les subventions (Commune, Département, Région, Etat, FNDS, Autres),
- Sponsorisme/Publicité
- Produits de manifestations (Tournois, Stages, Soirées, Buvette, Vêtements, Calendriers, Autres)
- Produits d'activité (Cotisations, licences, Compétitions),
- Autres produits (Produits financiers, Remboursements, Divers).

39% des recettes sont apportées par les produits de manifestations, ceci dénote un travail important des bénévoles. Cela montre bien aussi la fragilité des associations qui dépendent de l'implication des bénévoles.

25% des recettes sont obtenues par les adhérents.

Les subventions représentent 20% du budget ce qui montre également une dépendance des associations vis-à-vis des pouvoirs publics.

Le partenariat privé finance peu le mouvement sportif en apportant seulement 5% du budget des associations.



Les dépenses ont été ventilées selon 6 postes :

- Charges de personnel,
- Déplacements (Equipes, Individuels, Educateurs, y compris Hôtellerie, restauration),
- Manifestations et prestations de service (Coupes, Frais d'organisation, Soirées, Achats buvette, Formations, Stages),
- Charges liées à l'activité (Affiliation, Licences, Redevances fédérales diverses, Compétitions),
- Achats d'équipements et de matériels,
- Frais administratifs (Téléphone, Secrétariat, Timbres, Frais bancaires).

32% des dépenses sont consacrées aux manifestations et prestations de service.

27% des dépenses sont consacrées aux charges de personnel (moyenne départementale est de 15%).

17% des dépenses sont liées à l'activité.

Document 16 : Les coûts de la pratique

Catégorie	Cotisation	Licence	Total
Jeunes	21	27	48
Adultes	31	27	58

Pour pratiquer une discipline un jeune est amené à payer son inscription 48 Euros contre 58 Euros pour les adultes. Les prix sont supérieurs dans les associations compétitives.

Document 17 : Les besoins

Les besoins les plus cités sont :

- du matériel ou équipement en bon état, pour 34% des associations.
- des moyens financiers, notamment les associations qui ont crée un emploi, elles ont besoin d'aides pour pérenniser cet emploi.
- des bénévoles et des éducateurs pour encadrer les activités. Dans beaucoup d'associations, les bénévoles sont depuis longtemps impliqués dans la structure et souhaitent se retirer mais personne n'est là pour les remplacer.

LES PRATIQUES SPORTIVES DES JEUNES

Document 1 : Les effectifs scolarisés

Commune	Niveau d'enseignement	Nombre d'établissements	Effectifs
Communauté de communes de Parthenay	Ecoles maternelles et primaires	16	
Parthenay	Collèges	4	1122
Parthenay	Lycées	2	1128
C de Cnes pour le développement de l'Airvaudais	Ecoles maternelles et primaires	7	
Airvault	Collèges	2	314
C de Cnes du Val de Thouet	Ecoles maternelles et primaires	6	
C de Cnes du Pays Thénezéen	Ecoles maternelles et primaires	6	
Thénezay	Collèges	1	184
C de Cnes du Pays Ménigoutais	Ecoles maternelles et primaires	7	
Ménigoute	Collèges	1	177
C de Cnes du Pays Sud Gâtine	Ecoles maternelles et primaires	6	
Mazières	Collèges	1	185
C de Cnes du Val d'Egray	Ecoles maternelles et primaires	9	
Champdeniers	Collèges	1	250
C de Cnes du Val d'Autize	Ecoles maternelles et primaires	8	
Coulonges S/ l'Autize	Collèges	1	300
C de Cnes de l'Orée de Gatine	Ecoles maternelles et primaires	3	
C de Cnes Espace Gâtine	Ecoles maternelles et primaires	6	
Secondigny	Collèges	2	308
C de Cnes Terre de Sèvre	Ecoles maternelles et primaires	12	
Moncoutant	Collèges	2	516
L'Absie	Collèges	1	86

Pays de Gatine	Ecoles maternelles et primaires	86	
Pays de Gatine	Collèges	16	3442
Pays de Gatine	Lycées	2	1128

Document 2 : L'échantillon de classes et d'élèves retenu pour l'enquête sur les pratiques sportives des scolaires

Commune	Etablissement	Classe de l'échantillon	Nombre d'élèves
Moncoutant	Ecole de la Sèvre	CM 2	26
Saint Aubin le Cloud	Ecole publique	CM 2	15
Airvault	Collège Voltaire	6 ^{ème}	22
L'Absie	Collège Raymond Migaud	6 ^{ème}	18
Moncoutant	Collège Jacques Prévert	6 ^{ème}	24
Parthenay	Collège Pierre Mendès France	6 ^{ème}	21
Airvault	Collège Voltaire	4 ^{ème}	25
L'Absie	Collège Raymond Migaud	4 ^{ème}	18
Mazières	Collège Roger Thabault	4 ^{ème}	21
Moncoutant	Collège Jacques Prévert	4 ^{ème}	28
Parthenay	Collège Pierre Mendès France	4 ^{ème}	25
Parthenay	Lycée Ernest Pérochon	2 ^{nde}	28
Parthenay	Lycée Professionnel Régional Les Grippeaux	2 ^{nde}	22

Document 3 : La fréquence de la pratique sportive chez les jeunes

	Pourcentage des jeunes	Volume en heure	Moyenne	Mini	Maxi
Pratique auto organisée	27%	375	5	1	32
Pratique en club	51%	550	4	1	15
Pratique U.N.S.S	16%	145	3	1	8
Pratique E.P.S.	98%	860	3	1	4
Toutes pratiques	99%	1937,5	7	1	35

Aujourd'hui 51% des jeunes de l'échantillon âgés de 11 à 18 ans participent à une ou des activités sportives et ce en étant membre d'un club ou d'une association. Ils pratiquent en

moyenne, 4 heures par semaine, ce temps comprend, les périodes d'entraînement et de compétition lorsqu'ils en font.

Lorsque l'on compare ce résultat, on s'aperçoit qu'il est plus élevé que celui du Pays Civraisien (41%) et moins élevé que celui du Pays Vienne et Moulière (60%).

27% de l'échantillon effectuent une pratique auto-organisée régulière, que cela soit entre amis ou en famille et cela d'une manière intense, 5 heures par semaine.

Ils ne sont que 16% à effectuer une pratique sportive au sein d'une association scolaire et cela en moyenne 3 heures par semaine.

Document °4 : Les raisons invoquées par les jeunes n'ayant pas de pratique sportive

Motifs de non pratique	%
Pas envie	35%
Pas trouvé le sport	16%
Pas de club près du domicile	4%
Pas de moyen de transport	7%
Problèmes financiers	7%
Autre activité	16%
Autre raison	15%

35% des jeunes ne sont pas motivés pour pratiquer une activité sportive en dehors de l'EPS. Ils ne sont pas à la recherche du bien-être ou de la convivialité, valeurs véhiculées par le sport.

Ils ne sont que 4% à évoquer le fait qu'il n'y ait pas de club près du domicile, ce pourcentage assez faible met en valeur la richesse des associations sur le territoire.

Document °5 : Le nombre d'heures de pratique consacré au premier sport

	Moyenne	Médiane	Minimum	Maximum
Ensemble	4	11,5	1	24
Primaires	5	7	1	15
Collèges	4	11,5	1	24
Lycées	5	7	1	15

Le temps de pratique consacré au premier sport n'est que très peu différent selon les catégories d'âge. Ainsi dès le primaire, les jeunes consacrent 5 heures par semaine à leur sport favori que cela soit en club ou entre amis.

Document °6 : La fréquence des différentes disciplines sportives chez les jeunes

Sports	Part de chaque pratique
Football	22%
Basket Ball	9%
Natation	8%
Cyclisme	7%
Arts martiaux	6%
Danse	6%
Tennis	6%
Equitation	5%
Athlétisme	4%
Gymnastique	4%
Handball	4%
Roller/Skate	4%
Rugby	3%
Tennis de table	3%
Golf	2%
Volley ball	2%
Badminton	1%
Musculation	1%
Pêche	1%
Tir à l'arc et tir sportif	1%
Triathlon	1%

Les jeunes pratiquent 21 activités différentes sur le territoire. Les sports les plus pratiqués sont dans l'ordre le football, le basket, la natation et le cyclisme.

Document °7 : Les disciplines sportives pratiquées en club et en compétition

Sports	Part de chaque pratique
Football	33%
Arts martiaux	10%
Basket Ball	10%
Natation	9%
Tennis	5%
Equitation	4%
Gymnastique	4%
Rugby	4%
Tennis de table	3%
Volley ball	3%
Handball	3%
Triathlon	3%
Athlétisme	2%
Golf	2%
Cyclisme	1%
Escalade	1%
Pêche	1%
Pétanque	1%
Tir à l'arc et tir sportif	1%

Le football est le sport le plus pratiqué par les jeunes en compétition. Ce sport est populaire et les clubs de football sont très présents sur le territoire (13% des associations sportives). Les arts martiaux avec la présence du Club, Judo Plaine et Gatine, qui regroupe 367 adhérents, constituent 10% des pratiques en compétition.

Document 08 : Les disciplines sportives pratiquées dans le cadre d'un club en loisir

Sports	Part de chaque pratique
Danse	26%
Tennis	19%
Equitation	12%
Gymnastique	12%
Natation	12%
Arts martiaux	7%
Tennis de table	4%
Basket Ball	2%
Musculation	2%
Rugby	2%
Tir à l'arc et tir sportif	2%
Triathlon	0%
Volley ball	0%

Les pratiques loisirs en club sont essentiellement constituées de la danse, du tennis, de l'équitation, de la gymnastique et de la natation. Les jeunes adhèrent à un club car ces pratiques ne peuvent se faire que dans un équipement spécialisé, avec un encadrement qualifié.

Document 9 : Les disciplines sportives pratiquées à l'U.N.S.S./U.S.E.P.

Sports	Part de chaque pratique
Basket Ball	25%
Handball	18%
Golf	13%
Triathlon	11%
Natation	9%
Football	7%
Tennis de table	5%
Badminton	4%
Athlétisme	2%
Gymnastique	2%
Roller/Skate	2%
Volley ball	2%

Au-delà des sports collectifs comme le handball et le basket Ball, pratiqués traditionnellement dans le domaine scolaire, on voit apparaître le golf en 3^{ème} position. Les enseignants profitent des 2 parcours de Golf présents sur le territoire pour enseigner l'activité pendant les heures U.N.S.S et U.S.E.P.

Document 10 : Les disciplines sportives pratiquées dans un cadre auto-organisé

Sports	Part de chaque pratique
Football	24%
Cyclisme	18%
Natation	15%
Roller/Skate	10%
Basket Ball	8%
Tennis	6%
Athlétisme	5%
Danse	3%
Tennis de table	2%
Equitation	2%
Pêche	2%
Volley ball	2%
Badminton	1%
Handball	1%
Mécanique	1%
Pétanque	1%
Randonnée	1%

Le football, le cyclisme et la natation constituent 57% des pratiques auto-organisées. Ces pratiques sont aux frontières du sport, du loisir et de l'entretien physique. Ce classement confirme l'implantation depuis une dizaine d'années des sports de glisse, roller/skate.

Document 11 : Les disciplines sportives pratiquées pendant les vacances

Sports	Part de chaque pratique
Natation	18%
Cyclisme	18%
Football	14%
Tennis	8%
Equitation	6%
Randonnée	4%
Ski/Surf	4%
Basket Ball	4%
Roller/Skate	4%
Athlétisme	3%
Escalade	2%
Gymnastique	2%
Tennis de table	2%
Volley ball	2%
Arts martiaux	1%
Badminton	1%
Danse	1%
Pétanque	1%

Golf	1%
Mécanique	1%
Musculation	1%
Pêche	1%
Rugby	1%
Triathlon	1%

Pendant les vacances on voit apparaître des activités sportives de nature (natation, cyclisme, équitation, randonnée, ski/surf). Leur essor est devenu une composante à part entière des politiques d'aménagement et de développement durable des territoires.

Document 12 : Les créneaux horaires les plus utilisés sur l'ensemble des pratiques

Mercredi 8/12	Mercredi 12/14	Mercredi 14/18	Mercredi 18/22	Semaine 8/12	Semaine 12/14	Semaine 14/18	Semaine 18/22	WE 8/12	WE 12/14	WE 14/18	WE 18/22
5%	1%	12%	4%	18%	1%	27%	11%	3%	1%	15%	2%

Document 13 : Les jours des pratiques club

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
5%	11%	28%	6%	12%	35%	3%

63% des pratiques en club ont lieu le mercredi et le samedi, cela peut poser des problèmes concernant la disponibilité des équipements sportifs.

Document 14 : La durée moyenne de transport pour pratiquer (temps comprenant l'aller et le retour).

Ensemble effectifs : 22 minutes

Effectifs Primaire : 15 minutes

Effectifs Collège : 23 minutes

Effectifs Lycée : 26 minutes

La durée de transport est relativement faible.

On observe que la durée de transport augmente avec l'âge. En effet, au collège ou au lycée les jeunes disposent de moyens de transport personnel plus adaptés à des longues distances. On peut aussi expliquer ce phénomène par le fait que les jeunes recherchent un niveau de pratique plus élevé nécessitant un temps de transport plus important.

Document 15 : Les taux de pratique selon le sexe

	Garçons	Filles
Taux pratique hors EPS	76%	47%
Taux pratique compétition club	55%	21%
Taux pratique loisir club	12%	24%
Taux pratique auto-organisées	43%	24%
Taux pratique vacances	52%	39%

Le taux de pratique des garçons est supérieur à celui des filles. De plus beaucoup plus que les filles, les garçons adhèrent à un club, possèdent une licence et participent à des compétitions. Les garçons sont aussi plus nombreux que les filles à pratiquer du sport de manière auto-organisée ou pendant les vacances.

Quant à la répartition dans le secteur non compétitif (danse, équitation et gymnastique), les femmes sont plus nombreuses.

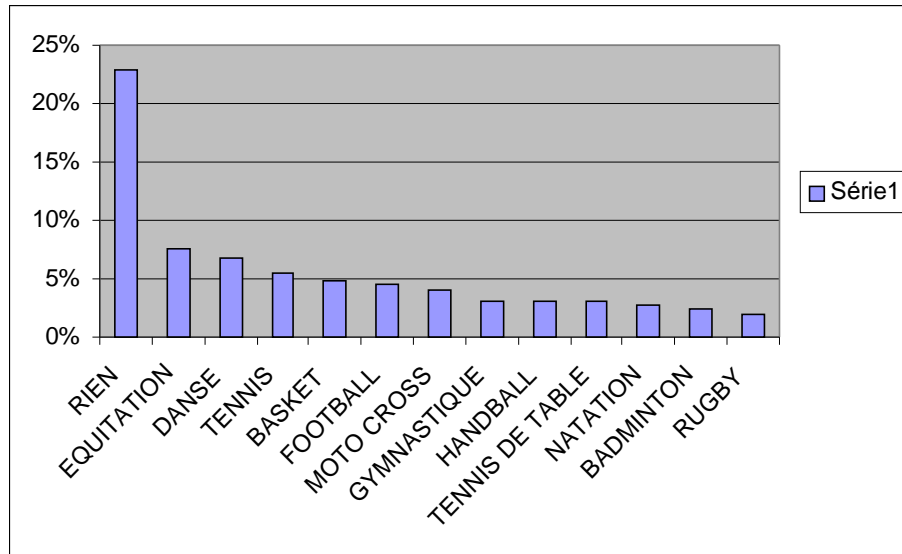
Document 16 : Le taux de pratique selon Profession et Catégorie Sociale (PCS) du chef de famille

	Agriculteurs exploitants	Artisans commerçants chefs entreprises	Cadres et prof. Intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Taux pratique hors EPS	58%	73%	58%	67%	56%	58%
Taux pratique compétition club	48%	42%	58%	49%	35%	29%
Taux pratique loisir club	13%	19%	33%	23%	17%	19%
Taux pratique auto-organisée	32%	40%	58%	33%	40%	27%
Taux pratique vacances	39%	58%	50%	49%	48%	38%

La pratique du sport reste socialement discriminante chez les jeunes mais moins que chez leurs aînés, puisque la grande majorité des jeunes font du sport.

Cependant à la lecture du tableau ci-dessus, on s'aperçoit que le taux de pratique en club compétition et en club loisir est supérieur, pour les cadres et les professions intermédiaires.

Document 17 : Les vœux des scolaires (quel est le sport que tu ne pratiques pas et que tu aimerais pratiquer ?).



23% des scolaires interrogés n'ont pas de souhait concernant la pratique sportive.

Près de 8% des scolaires interrogés souhaiteraient faire de l'équitation. Cela dénote que soit :

- ils n'ont pas connaissance des associations présentes sur le territoire,*
- les modes de pratique ne correspondent pas à leurs attentes,*
- les tarifs proposés sont trop élevés,*
- ils connaissent des problèmes de mobilité.*

La danse est un souhait pour plus de 7% des personnes interrogées, puis par la suite on voit apparaître des activités plus traditionnelles comme le tennis, le basket ou le football.

Les principales manifestations sportives sur le territoire en 2002

Communautés de Communes	Manifestation	Manifestation	Manifestation	Manifestation
Dvp de l'Airvaudais	Motocross d'Airvault	La Sarabande d'Airvault		
Val d'Egray				
Orée de Gâtine				
Val d'Autize	La marche nocturne	"Les Galipotes" à Ardin	Autocross de Fenioux	
Sud Gâtine				
Pays Ménigoutais				
Terre et Sèvre	Course pédestre de la Chapelle Saint Laurent	12 km de la Morinière		
C de Cnes de Parthenay	Triathlon de Gâtine	Duathlon des Loges	Marathon de Gâtine	Randonnée "Transgâtinaise"
Espace Gâtine				
Pays Thénezéen	Motocross régional de Thénezay			
Val du Thouet				

Des manifestations sont prometteuses et possèdent un intérêt de développement. C'est grâce à la volonté et à la motivation de quelques personnes que ces évènements peuvent exister et mettre de la vie sur le pays. Le syndicat Mixte a financé 10 manifestations sportives en 2002. Le sport correspond à 15% des dossiers contre seulement 5% du budget total accordé aux manifestations dans le cadre du contrat de territoire.

Les équipements sportifs

Communautés de Communes	Dvp de l'Airvaudais	Val d'Egray	Orée de Gâtine	Val d'Autize	Sud Gâtine	Pays Ménigoutais	Terre et Sèvre	Parthenay	Autres communes	Espace Gâtine	Pays Thénezéen	Val du Thouet	Communes isolées	Totaux
Nombre de communes	7	9	4	9	12	10	12	1	5	8	9	6	6	98
Nombre d'habitants	5041	5110	2296	6248	6202	4309	10594	10473	7102	6996	4295	3823	2911	75400
Gymnase	2	1	0	1	1	2	6	4	3	2	1	0	0	23
Salles de gymnastique	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	3
Salles de tennis de table	1	0	0	1	0	0	0	1	1	1	0	0	0	5
Salles arts martiaux	0	1	0	1	1	1	1	1	0	0	1	0	0	7
Salles socio-éducatives	0	3	2	7	6	4	2	0	3	2	2	1	1	33
Courts tennis couverts	0	0	0	1	0	0	0	2	2	0	0	0	0	5
Courts de tennis ext	4	5	1	4	5	5	9	8	5	8	3	2	0	59
Terrains de grands jeux	8	6	6	9	5	7	15	6	7	10	4	6	4	93
Pistes d'athlétisme	1	1	0	2	0	1	1	1	1	1	2	1	0	12
Plateaux E.P.S	6	9	3	5	3	6	5	2	2	2	3	1	1	48
Piscines couvertes	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	2
Piscines ext	1	0	0	1	0	0	0	0	0	2	0	1	0	5
Plan d'eau	0	0	0	1	1	1	2	1	1	3	0	1	1	12
Centres equestres	1	0	0	1	1	0	1	1	1	0	0	0	0	6
Stand de tir	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Parcours de Golf	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	2
TOTAUX	25	26	12	34	24	28	44	30	26	31	16	13	7	316

Total des équipements en 2003 (source DDJS 79): 411.

Selon les chiffres de la DDJS 79, en 2003, on recense 411 équipements sportifs soit 5,35°/00 habitants.

Le tableau retransmet un aperçu des équipements de base présents sur les communautés de communes. Nous pouvons constater que le pays de Gâtine dans son ensemble est assez bien doté en ce qui concerne ces équipements. La communauté de communes de Parthenay et de Terre et Sèvre possèdent le plus grand nombre d'installations sportives, alors que l'Orée de Gâtine et le Val du Thouet se trouvent loin derrière.

Il est intéressant de noter que le Pays de Gâtine possède 2 parcours de Golf.

Sur l'ensemble du territoire, plusieurs communautés de communes laissent entrevoir un développement intercommunal.

L'ensemble des équipements conséquents (gymnase, structures couvertes, ...) se situent dans les chefs lieux de canton.

Les emplois affectés au sport

Communautés de Communes	La fonction	La fonction	La fonction	La fonction
Dvp de l'Airvaudais	1 MNS saisonnier			
Val d'Egray				
Orée de Gâtine				
Val d'Autize	1 MNS			
Sud Gâtine				
Pays Ménigoutais				
Terre et Sèvre	1 animateur jeunes et sport	2 MNS		
C de Cnes de Parthenay	1 animateur sportif	3 MNS	5 employés	1 responsable du service
Espace Gâtine	1 animatrice	1 MNS	2 surveillants de baignade saisonniers	
Pays Thénezéen				
Val du Thouet	MNS saisonniers			

On note la présence d'animateurs sportifs sur seulement 2 communautés de communes. Ces acteurs dynamisent le sport local par différentes missions d'animations auprès des jeunes et des associations, mais également durant les vacances et au sein des écoles. Ce schéma de structuration est très intéressant, il anime la vie sportive locale lui donnant une certaine prestance.

Sur les autres communautés de communes, l'animation est laissée aux associations, aux centres de loisirs et aux centres sociaux.

Les acteurs publics du développement sportif local

Lors des divers entretiens menés avec les représentants des collectivités locales on s'aperçoit que les communes constituent la pierre angulaire de l'organisation du sport. Les élus sont fortement attachés à l'animation de proximité qu'ils confient aux associations et aux foyers ruraux. Les financements traduisent un accompagnement au titre de l'animation des territoires sans véritable soutien à moyen terme, ce qui génère un sentiment de précarité et empêche toute projection des projets.

Les communes sont les premiers investisseurs au niveau des équipements sportifs et l'évolution des normes fédérales les obligent à effectuer des rénovations importantes. C'est le cas de la commune de Vasles qui doit mettre aux normes le stade de football afin que l'équipe fanion puisse rester au niveau division d'honneur. On constate aussi que beaucoup d'équipements ne sont plus adaptés à la pratique, notamment les salles de sport.

Aujourd'hui même si 95% des communes appartiennent à un E.P.C.I, peu interviennent dans le sport car cela reste une compétence optionnelle. La communauté de communes de Parthenay, possède cette compétence, tous les équipements sont transférés, elle intervient aussi dans le domaine de l'animation mais elle ne subventionne pas les associations. Elle est la seule à posséder un service des sports.

La communauté de Communes Espace Gâtine, par l'intermédiaire d'une animatrice intervient dans le domaine de l'animation.

Dans la communauté de communes Terre et Sèvre, l'animateur Jeunes et Sport travaille davantage avec les associations, dans le cadre d'une aide directe pour la gestion administrative et l'organisation de manifestations.

Tandis que la commune de Secondigny, bénéficie d'un office municipal des sports qui sert de relais entre la municipalité et les associations.

Les autres communautés de communes sont moins investies dans le sport même si la plupart construisent des équipements structurants dont les coûts d'investissement et de fonctionnement sont élevés. On verra apparaître dans les prochaines années sur le territoire une salle de sport communautaire à Secondigny, à Saint Loup Lamairé, un complexe aquatique sur Parthenay, une piscine couverte à Saint Aubin Le Cloud

Les communautés de communes n'interviennent pas dans le domaine de l'animation.

Les élus du territoire souhaitent que le Pays apporte un soutien financier aux équipements structurants du territoire, afin que des pôles forts soient créés et d'autres soient plus complémentaires. Ils veulent créer une émulation au niveau des jeunes comme le témoigne les ordres de priorité qu'ils ont fixés lors des entretiens:

- action en faveur des jeunes
- action en faveur des bénévoles
- organisations manifestations intercommunales
- actions en faveur des non pratiquants
- actions en formation
- aide à la professionnalisation de l'encadrement
- aide au haut niveau
- tourisme sportif
- suivi médical des sportifs.

Ils ont cité à plusieurs reprises le phénomène de « clocher » qui existe dans les communes rurales, cela pose des difficultés à mettre en place des politiques communautaires.

On peut aussi remarquer que de nombreuses communes n'investissent pas dans le sport car elles sont proches d'une ville de taille plus importante. La répartition des équipements par communautés de communes, justifie bien cette analyse.

3- Priorités en matière sportive

Politique orientée vers les jeunes

Constats : L'aspect assurément le plus sensible réside dans le faible dynamisme démographique, ce qui se traduit par une proportion plus faible de jeunes. Je rappelle quelques chiffres : entre 1982 et 1999, -3,2% d'habitants.

Tout cela entraîne une diminution du nombre d'adhérents entre 2002 et 2003, et à terme moins de dynamisme local.

Objectif : Pallier ce manque de dynamisme et augmenter l'attrait du territoire. Sur des zones très rurales, l'objectif est d'attirer les jeunes vers une pratique sportive, leur faire découvrir de nouveaux sports qu'ils n'ont pas l'occasion de pratiquer près de chez eux.

Ainsi, les éducateurs sportifs ou des vacataires pour encadrer certaines activités n'ont-ils pas un rôle à jouer ? Les actions menées dans certaines communautés de communes ne doivent-elles pas s'étendre à l'échelle du Pays ?

Ils pourraient intervenir sur le temps scolaire, sur le temps périscolaire (école municipale des sports, contrat éducatif local) mais également auprès des clubs, pendant les vacances.

Manifestation du Pays

Constats : Le Pays de Gâtine est un grand territoire composé de 99 communes et le sport peut permettre aux différents habitants de se rencontrer. Un sentiment d'appartenance se crée lorsque la population a la possibilité de s'investir, participer et profiter d'un service.

De plus, dans le cadre de l'année du sport du Conseil Régional, le pays de Gâtine a organisé une manifestation intercommunale à Parthenay. Même si les délais d'organisation étaient assez restreints, les associations sportives du territoire se sont mobilisées pour assurer la réussite de ce moment. Cette journée a connu un succès et les différents participants souhaitaient qu'elle ait lieu une nouvelle fois.

Objectifs : Permettre aux habitants du territoire, aux membres des associations sportives de se rencontrer autour d'activités.

Ainsi, une manifestation sportive organisée par le Pays comme celle qui a eu lieu cette année dans le cadre de l'année du sport du Conseil Régional doit-elle se pérenniser ?

Le Pays doit-il plutôt s'orienter vers une manifestation ouverte vers un public plus large, comme une randonnée VTT avec une thématique sur le patrimoine ?

Soutien aux manifestations sportives

Constat : Les manifestations sportives du territoire sont organisées par les associations sportives. La plupart d'entre elles sont d'une faible importance et ont pour objectif majeur d'augmenter les recettes du club.

Les chiffres de l'état des lieux justifient cette analyse puisque 39% des recettes des clubs sont apportées par les produits de manifestations.

Les associations organisent que ponctuellement des manifestations d'une taille plus importante, car cela nécessite un gros investissement des bénévoles.

Objectifs : Le sport peut jouer un rôle en mettant le territoire en avant par des manifestations sportives de renom.

Accueillir des manifestations sportives comme les finales régionales de gymnastique, basket, judo, des courses cyclistes des compétitions de golf, ou encore accueillir une étape du tour Poitou-Charentes ou du Tour de France. Cela permettrait de valoriser le territoire, de créer un dynamisme, de faire la communication sur le territoire. Des équipements structurants sur le territoire pourraient être utilisés pour des manifestations sportives comme :le Golf de Mazières ou le Golf des Forges, seul Golf 27 trous de la Région Poitou-Charentes, les chemins du Poitou Secret, itinéraire routier balisé de 110 KM, reliant Poitiers et le Marais Poitevin, le futur complexe aquatique de Parthenay.

Ainsi, le Pays doit-il accentuer son aide financière aux manifestations sportives par l'intermédiaire du contrat de territoire ? Des critères doivent-ils être mis en place pour clarifier la situation ? Le sport doit-il être séparé de la culture ?

Le Pays doit-il prendre en charge l'organisation de manifestations en s'appuyant sur les associations du territoire ?

Aide en faveur des associations

-Aide administrative

Constats : La Gâtine ne jouit pas d'une grosse réputation au niveau sportif à l'échelle régionale. Mis à part quelques associations comme :l'AS Vasles, le Racing Club de Parthenay, les Loups de Chanteloup, le SAP, le Triathlon club de Gâtine et le Judo Club Plaine et Gâtine.

Les associations sportives de Gâtine sont nombreuses (342) mais le niveau reste assez faible. Les associations ont des difficultés pour élever leur niveau de pratique car l'éloignement des établissements universitaires entraîne le départ prématuré des jeunes dans beaucoup d'associations.

Les autres problèmes mentionnés sont, financiers et manque de personnes (adhérents et éducateurs) ou de matériel. C'est le cas notamment pour monter des dossiers de subvention, créer un poste au sein du club ou effectuer des démarches administratives.

Objectifs : Augmenter le niveau des associations sportives pour accroître la notoriété du territoire en matière sportive et assurer leur développement. Aider les associations à se développer pour permettre l'accès de la population à une pratique la plus large possible.

Le pays doit-il signer des conventions d'objectifs avec les associations sportives en contre partie d'une aide financière ?

Un pôle d'expertise à l'échelle du pays permettrait-il d'aider les associations à gérer leurs difficultés ?

Les associations ont-elles connaissance des actions menées par le Comité Départemental Olympique et notamment de la création du Centre de Ressources et d'information des bénévoles¹? Ainsi un correspondant à l'échelle du Pays ne permettrait-il pas d'optimiser l'utilisation de cette nouvelle structure ?

-Communication

Constats : Les associations tiennent une place essentielle en Gâtine. Selon une enquête menée par le Pays en 2001, il y aurait 1700 associations animant la vie locale, c'est à dire près d'une association pour 40 habitants alors que la moyenne régionale est de une pour 90 habitants. Le secteur sportif représente quant à lui 20% des associations. C'est un secteur très dynamique, notamment les associations de loisirs (pétanque, gymnastique volontaire, activités aquatiques).

Objectifs : Le pays doit mettre en valeur ce tissu associatif car très peu de gens savent ce qui se passe dans les associations proches de chez eux et de nouvelles associations sont créées, on sait que 11% des associations de Gâtine ont moins de 5 ans.

Le pays peut-il aider les associations à faire de la communication ?

Une plaquette d'information qui recense les associations à l'échelle des communautés de communes et du pays permettrait-elle le développement de ces associations ?

Ou alors ne doit-on pas mettre en place un forum associatif ?

-Emploi

Constats : 55% des associations qui ont répondu au questionnaire, ont créé un emploi et la majeure partie des emplois ont été créés dans le secteur compétitif. Il faut émettre une réserve quant à ce pourcentage relativement important sachant que la moyenne départementale est de 32%, c'est dû au fait que ce sont les associations d'une taille importante qui ont répondu.

Certaines associations vont avoir des difficultés à pérenniser ces emplois, pour la plus part « emplois jeunes ».

Objectifs : Maintenir cette dynamique sportive créée à travers ces emplois.

Un groupement d'employeurs à l'échelle du Pays ne permettrait-il pas de pérenniser ces emplois et d'attirer d'autres associations vers ce type d'action ? Des activités comme la gymnastique, le judo, la natation qui ont besoin d'un encadrement spécialisé peuvent être attirées par ce type d'initiative.

¹ Voir Annexe 1

Renforcer le lien entre collectivités et associations

Constats : Les associations sportives ont très peu de contact avec les collectivités locales, si ce n'est lors des demandes de subventions au début de l'année sportive ou lors d'organisation de manifestations.

Objectifs : Améliorer la communication interne, en renforçant les liens entre les collectivités locales et le monde sportif. Créer une dynamique entre les associations du territoire et les collectivités locales.

Un challenge du Pays qui récompense les sportifs du territoire, permettrait-il de renforcer l'identité au territoire ? Ce projet est-il judicieux pour toutes les associations et toutes les activités du territoire ?

Les équipements sportifs

Constats : On recense à ce jour 411 équipements sportifs sur le territoire, et seulement 26% des associations interrogées se plaignent d'une insuffisance de créneaux horaires alors que la moyenne départementale est de 44% (source DDJS). Cela permet de mettre en évidence une certaine adaptation de l'offre à la demande en Gâtine.

Les associations du secteur non compétitif déplorent néanmoins des équipements inadaptés à la pratique.

On peut noter lorsque l'on s'intéresse au maillage de ces équipements :

- les principaux équipements sportifs sont situés à Parthenay,
- pas de piscine dans la partie sud est du Pays (Canton de Champdeniers, Mazières et Ménigoute),
- de nombreux équipements à Airvault et Moncoutant,
- 65 courts de tennis, présents sur toutes les communautés de communes,
- 92 terrains de grands jeux,
- peu d'équipements structurants sur le Pays, exceptés les 2 golfs et la salle Léo Lagrange.

-pas d'équipement couvert pouvant accueillir un public nombreux

Néanmoins chacun sait que les équipements sportifs issus de la loi de programme d'équipements sportifs et socio-éducatifs (1961-1965 et 1965-1970) ont été réalisés en masse pour pallier une carence d'équipements en France. De fait, les équipements construits étaient simples et répondaient avant tout aux exigences de la compétition. Ainsi on est confronté à une double question :

- celle de l'adaptation des équipements existants (réhabilitation),
- celle de l'adaptation des équipements à venir.

Objectifs : L'équipement sportif constitue sans aucun doute la partie la plus visible d'une politique sportive. Et aujourd'hui « les équipements sportifs doivent devenir des lieux de convivialité, attractifs et incitatifs, satisfaisant les exigences d'agrément, de confort et d'esthétique de toute les catégories d'utilisateurs²».

² Bonnenfant R., *La modernisation des équipements et installations sportifs*, PUS, Voiron 2001.

Le Pays doit-il privilégier les équipements sportifs qui peuvent accueillir des compétitions régionales ?

Le Pays doit-il davantage s'orienter vers des équipements loisirs pouvant accueillir un large public ?

Parthenay ne peut-il pas constituer un pôle compétition de haut niveau sur le territoire et les autres communes s'orienteraient vers des pôles spécifiques ? Par exemple Secondigny deviendrait un espace de loisirs avec une piscine pour l'aquagym, une salle de sport orientée vers des pratiques ludiques ou encore la présence d'un skate parc.

La santé

Constats : Le bien être et la santé physique des habitants sont deux missions de service public que la collectivité est appelée à prendre en compte.

Lors des différents entretiens menés avec des bénévoles associatifs, on s'aperçoit que la santé des sportifs constitue l'une de leurs priorités. Ce souhait s'est notamment exprimé dans des disciplines comme la natation, la gymnastique, le triathlon et le Judo.

Objectifs : Il faut veiller à ce que la structure purement technique soit étroitement associée à une structure éducative et à des structures médicales spécifiques de façon à garantir une bonne corrélation entre l'évolution psychomotrice, la progression technique et la préparation physique.

Est-ce que le Pays pourrait intervenir dans les écoles et les écoles de sport pour sensibiliser les jeunes aux problèmes de santé ?

Pourrait-on voir apparaître à l'échelle du Pays un suivi médical des sportifs ?